

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 14 mars 2023

*Convocation en date du 8 mars 2023,*  
Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2023021

Objet : Budget prévisionnel 2023

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU –  
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE - Bernard  
PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –  
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Elisabeth LAROCHE  
André MOINGEON - Max ORSET – Paul VERNAY  
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François  
JANNET

CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON

3CM : Jean Philippe FAVROT –Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL - Antoine BAUTAIN

#### Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Thierry PALLEGOIX remplacé par Alexandra CORTINOVIS  
Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN

#### Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Mireille MORNAY pouvoir Patrick BAVOUX

CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Andrée RACCURT

#### Excusés :

CA3B : Patrick BOUVARD

CCPA : Gilbert BOUCHON

CCD : Sonia PERI

#### Absents :

CCPA : Frédéric TOSEL

HBA : Alain AUBOEUF

CCV : Guy DUPUIT

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances expose

Les dépenses sont pour la majeure partie contraintes par la réglementation ou déjà validées par des décisions antérieures et les recettes résultent des décisions prises notamment en fin d'année 2022 avec les délibérations D2022049 et D2022059 sur les tarifs et contributions.

Le détail du budget est présenté en annexe 1 du rapport et est dans les grandes lignes conformes au rapport sur les orientations budgétaires présenté le 30 janvier 2023.

## FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 14.90% par rapport au CA 2022 (7.6% par rapport au BP 2022). Cette hausse est due principalement :

- A l'augmentation des charges à caractère général avec notamment :
  - o La hausse du coût de l'énergie avec pour conséquence principale l'augmentation du coût du GNR et des coûts de transport,
  - o Des opérations importantes d'entretien des réseaux, des équipements hydrauliques et de la maintenance lourde sur les armoires électriques, les ponts, groupes électrogènes, pompes...
  - o L'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 45€ la tonne en 2022 à 52€ la tonne au premier janvier 2023 pour la TGAP basse et de 58€ à 61€ la tonne pour la TGAP haute. Pour rappel, Organom bénéficie du taux de 52€/tonne sur une partie des déchets enfouis parce que 75 %, au moins, du biogaz produit par l'ISDnD est valorisé en électricité. La hausse de la TGAP va se poursuivre les prochaines années pour atteindre 65€ en 2025.
  - o Le traitement des ordures ménagères par l'usine Ovade génère des coûts estimés à **6 084 000€** pour 2023 dont 735 000€ inscrits en investissement. Ce montant prend en compte l'avenant n°17 et comprend des coûts proportionnels et fixes liés non seulement au traitement des déchets mais aussi au gros entretien renouvellement (GER) des équipements et bâtiments. La hausse du coût de l'assurance de l'usine de plus de 50K€
  - o Le démarrage de l'étude sur le projet de territoire.
- A l'augmentation des charges de personnel de 16% par rapport au CA 2022. Elles représentent 10% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation résulte notamment de la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022, de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, des différentes mesures catégorielles mises en place au cours de l'année 2022 et du recrutement de deux nouveaux agents au dernier quadrimestre 2022 ainsi que des vacataires pour l'organisation des visites ; ainsi que la hausse de la valeur faciale des chèques déjeuner au 1<sup>er</sup> mars 2023.
- A l'augmentation des charges financières du fait de la souscription du nouvel emprunt.

Des subventions pour un montant de 146 589€ sont également budgétées dont 25 089€ pour le Comité d'Initiatives pour l'Entraide et les Loisirs (Délibération n°4 du 29/11/2005 : 2.30% des salaires brut sur la base du BP) et 90 000 dans le cadre de l'appel à projet auprès des EPCI adhérents à Organom et 31 500€ pour l'appel à projet auprès des associations du territoire. Ces derniers feront l'objet de délibérations ultérieures dans le cadre de la prévention.

Au niveau des recettes, la contribution à l'habitant s'élève à 4 752 030€ et les recettes liées aux apports de déchets (la facturation à la tonne des OMr, des DAE, déchets verts et autres déchets) et celles liées à la vente de compost sont estimées pour à 13 382 000€.

Les recettes de valorisation du biogaz du stockage sont évaluées à 33 000 €.

Les recettes liées au traitement des Omr provenant de la vente des compost sont, quant à elles, évaluées à **2 065 000 €** (dont 214 000€ liés aux DIO traités en 2022 (contre 51K€ en 2021 et 272 000€ liés à la clause PINC du contrat contre 182K€ en 2021) .

Des subventions de 26 000€ du Département de l'Ain et de 56 000€ de l'ADEME sont également attendues.

Les dépenses de fonctionnement cumulées s'élèvent à **23 642 778.55€** dont 3 795 900 € de dotations aux amortissements et 4 255 199.55 de virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement cumulées s'élèvent à **28 897 822.31€** dont 8 446 803.37€ d'excédent antérieur reporté.

## INVESTISSEMENT

Sont inscrits :

- Des travaux sur le centre de stockage de La Tienne pour 5 425K plus les restes à réaliser de 366K€ avec notamment l'aménagement du casier 6 et la création de bassins de stockage pour le lixiviat
- Les crédits de paiement pour 2023 concernant la chaufferie CSR
- La part du GER d'Ovade pouvant être inscrit en investissement
- Différents travaux et achats de matériels sont prévus pour sécuriser l'exploitation et mettre aux normes les sites.
- Des frais d'étude pour 209 000€ avec notamment pour l'étude faune-flore et le porté à connaissance nécessaires à la demande d'autorisation d'exploiter pour les futurs casiers et une étude concernant l'évolution du logiciel de pesée.

**Le montant total des dépenses d'investissement de l'exercice est de 12 101 099.55€ dont 566 263.89€ de déficit d'investissement reporté.**

Le solde global – investissement et fonctionnement – à fin 2023 est estimé à **5 255 K€**.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le budget prévisionnel 2023.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN  
Président

